

COMMENT CHOISIR VOTRE ARMOIRE ?

PRINCIPAUX CRITÈRES

- ✓ La nature des produits à stocker
 - Les matières employées pour la rétention doivent pouvoir résister aux produits qu'elle pourrait contenir (acides, huiles, essences,...).
 - L'armoire ou le conteneur doit être résistant au feu pour le stockage de produits inflammables.
 - S'assurer que des produits de nature différente puissent être stockés ensemble (voir tableau des compatibilités ci-dessous).

- ✓ Le lieu de stockage

Selon le lieu de stockage (intérieur ou extérieur), l'armoire ou le conteneur devra présenter des propriétés mécaniques spécifiques (résistance à la corrosion, aux chocs, aux UV, au feu...).

TABLEAU DES COMPATIBILITÉS

Exemples avec quelques liquides couramment utilisés dans l'industrie et les ateliers.

	+	-	-	+	-	
	-	+	-	0	0	
	-	-	+	+	-	
	+	0	+	+	-	
	-	0	-	-	+	*

+ : Les produits peuvent être stockés ensemble.

0 : Les produits ne peuvent être stockés ensemble que si certaines dispositions sont appliquées.

- : Les produits ne doivent pas être stockés ensemble.

* Séparer les acides et les bases

	Produit inflammable
	Produit combustible
	Produit mortel ou toxique
	Produit toxique ou nocif
	Produit corrosif
	Produit polluant pour l'environnement

LE STOCKAGE DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES



Une bonne application de la réglementation :

Les produits phytosanitaires doivent être :

- ✓ conservés dans leurs emballages d'origine
- ✓ stockés dans un local réservé à cet usage, clairement identifié, fermé à clé et aéré ou ventilé.

Les quantités stockables à la ferme :

Pendant la période d'utilisation et dans une limite de 10 jours, on peut stocker jusqu'à 1 tonne de produits classés T+ (très toxiques). En dehors de la période d'utilisation le stock ne devra pas dépasser 200 kg en solide ou 50 kg en liquide.

Local ou armoire de stockage :

Seul le volume de produits à stocker détermine l'option local ou armoire dont le rôle sera, outre la mise en conformité du lieu, de conserver les propriétés physico-chimiques des produits, d'assurer une meilleure gestion des stocks et une plus grande protection des utilisateurs.

LE STOCKAGE DE PRODUITS INFLAMMABLES



Le Code du Travail impose à l'employeur de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires afin de garantir la sécurité de ses salariés et de ses biens. Les armoires et conteneurs anti-feu sont la réponse optimale pour le stockage de produits inflammables. CEMO vous propose une large gamme d'armoires réalisées suivant la norme en vigueur EN 14470-1 et répondant aux exigences de la norme sur le mobilier de laboratoire EN 14727

Suivre les recommandations INRS (ED 6015). Ceci est aussi valable pour le stockage des produits chimiques.

Grâce à ces solutions

- Vous garantissez une évacuation sûre du personnel
- Vous permettez une intervention sûre des équipes de secours
- Vous empêchez la propagation des flammes et de la chaleur
- Vous empêchez toute réaction en chaîne des dangers

Réglementation sur le stockage de matière polluantes voir page 166 ou sur notre site : www.cemofrance.fr

LE STOCKAGE DES BATTERIES LITHIUM

Voir à partir de la page 212